

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

Présents : M. Raymond FERRAUD, Maire, M. Roland PERROUSE, M. Christian BERTHOLLIER, Mme Lily GENSBITTEL, M. Daniel LOMBARD, M. Jean PAGNIEZ, Mme Marie-Jeanne D'HABERES, M. Olivier CASTELIN, Mme Muriel GOBINET, Mme Bernadette MORELLE, M. Laurent REMOLIF, M. Thierry MERMET PEROZ, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, M. Pascal LECOCQ, Mme Céline YACONO

Absents excusés : Mme Anne MICHEL, Mme Louisa BELAGGOUNE et M. Jean-Luc ROMPION

Pouvoirs : Mme MICHEL à Mme GENSBITTEL, Mme BELAGGOUNE à M. MERMET PEROZ et M. ROMPION à Mme SANVIDO

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2019 : aucune objection n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

05012019 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019

Après avoir pris connaissance des montants alloués aux associations en 2017 et des nouvelles propositions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations locales pour un montant total de 18 950 €.

05022019 – RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE (LOT N° 02B) – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

A l'unanimité, l'Assemblée accepte l'avenant n° 1 d'un montant de 2 570,34 € HT (3 084,41 € TTC) présenté par l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTIONS, titulaire du lot n° 02B (déconstruction, gros œuvre, maçonnerie), soit une augmentation de 1,47 % du marché initial. Cet avenant annule et remplace celui approuvé le 27 mars 2019 pour erreur matériel.

Le nouveau montant du marché est porté à 177 574,23 € HT (213 089,08 € TTC).

05032019 - RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE (LOT N° 03) - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise AVENIR BOIS de Vif (38450) titulaire du lot n° 03 (charpente, couverture zinc, ossature bois) pour une moins-value de 1 689,30 € HT (2 027,16 € TTC), soit une diminution du marché initial de 0,94 %.

Le nouveau montant du marché s'élève à 177 768,28 € HT (213 321,94 € TTC).

05042019 - RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE (LOT N° 12) - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 d'un montant de 2 080,00 € HT (2 496,00 € TTC) présenté par l'entreprise TOMASSETTO de Pont-de-Beauvoisin (Savoie), titulaire du lot n° 12 (serrurerie), soit une augmentation de 16,11 % du marché initial.

Le nouveau montant du marché est porté à 14 955,00 € HT (17 994,00 TTC).

05052019 - RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE (LOT N° 13) - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

A l'unanimité, l'Assemblée accepte l'avenant n° 1 d'un montant de 3 536,10 € HT (4 243,32 € TTC) présenté par l'entreprise ELEC PARTNERS de Villefontaine (38090), titulaire du lot n° 13 (électricité, courants forts, courants faibles), soit une augmentation de 9,63 % du marché initial.

Le nouveau montant du marché est porté à 40 249,70 € HT (48 299,64 € TTC).

05062019 - RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE (LOT N° 14) - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 présenté par l'entreprise DECLICS de Saint Chef (38890), titulaire du lot n° 14 (plomberie, chauffage, ventilation), pour une moins-value de 7 621,00 € HT (9 145,20 € TTC), soit une diminution de 10,51 % du marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève à 64 882,00 € HT (77 858,40 € TTC).

05072019 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERTE - ACQUISITION DU PREAU DE L'ESPACE NOTRE DAME

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la Place de la Liberté, il est envisagé de créer des places de stationnement en lieu et place du préau de l'Espace Notre Dame, situé entre ladite place et la rue des Dames Augustines. Cette construction appartient à l'Association diocésaine de Chambéry qui propose de le céder pour 1 € symbolique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir le préau et le terrain d'emprise au prix de 1 €. Les frais de géomètre, de notaire ainsi que les frais de démolition seront à la charge de la Commune.

05082019 - CONVENTION AVEC LE CAUE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE CAROUGE

Monsieur le Maire expose que suite à l'abattage des platanes de la Place Carouge, une réflexion va être menée pour réaménager cette place dans son ensemble : accès piétons, voirie, stationnements, aménagement paysager. Il propose de solliciter l'aide du CAUE de la Savoie afin d'aider les élus à définir le projet et à choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le coût de la prestation est de 1 500 €.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement au maître d'ouvrage à conclure avec le CAUE.

05092019 - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DU SIEGA

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention de servitude au profit du SIEGA pour le passage d'une canalisation publique de collecte des eaux usées sur la parcelle communale n° 1356, située lieu-dit « Le Château », en vue de desservir le lotissement « Les Cottages d'Aiguenoire ».

05102019 - BUDGET 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2019 afin de :

1°) régulariser des frais d'études payés en 2016 et imputés au compte 2031,
2°) augmenter les crédits inscrits au chapitre 67 (compte 673) en section de Fonctionnement,
3°) inscrire de nouveaux crédits en section d'Investissement aux opérations suivantes :

- N° 1821 : achat d'une imprimante pour le secrétariat de mairie,
- N° 1828 : mise en place d'une caméra de vidéoprotection à la pépinière d'entreprises,
- N° 2551 : achat d'un camion pour les services techniques,
- N° 2680 : pose de grilles d'aération à la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal adopte, par 19 voix pour, la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+100 €	
	022	Dépenses imprévues	-100 €	
		TOTAL	0 €	

INVESTISSEMENT				
Chapitre/ Opération	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
041	2031	Frais d'études		+1 500 €
041	2313	Immobilisations en cours	+1 500 €	
1821	2183	Matériel informatique	+300 €	
1828	21538	Vidéoprotection	+8 400 €	
2551	21571	Matériel roulant	+45 000 €	
2680	2135	Aménagement des constructions	+2 100 €	
	020	Dépenses imprévues	-55 800 €	
		TOTAL	+1 500 €	+1 500 €

05112019 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des bons aux 23 lauréats du concours « des maisons fleuries 2018 » pour un montant total de 845 €.

05122019 - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES AGENTS A L'OCCASION D'UNE VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE

Considérant que les honoraires, les frais médicaux et les frais éventuels de transport des agents convoqués à une visite médicale obligatoire sont à la charge de la collectivité employeur, le Conseil Municipal décide de rembourser les sommes avancées par les agents à cette occasion.

05132019 - REMBOURSEMENT D'HONORAIRES MEDICAUX

Monsieur Michel FELIX ayant réglé les honoraires médicaux à l'occasion d'une visite médicale d'aptitude à la conduite des poids-lourds, le Conseil Municipal décide de lui rembourser cette somme soit 36 €.

05142019 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'avenant n° 2 prorogeant d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2019, la convention passée avec le Centre de Gestion de la Savoie pour l'instruction, le traitement et le contrôle des dossiers de retraite CNRACL.

05152019 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE :

Cette délibération est reportée et sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Décisions prises en vertu d'une délégation du Conseil Municipal

- N° 21.2019 : signature d'un bail commercial pour la location du salon de coiffure à compter du 1^{er} juin 2019,
- N° 22.2019 : signature d'un contrat de prestations de services avec la société SOLEUS pour le contrôle des équipements sportifs et des aires de jeux.

Informations et questions diverses :

Travaux gymnase « Pierre Palacin » : Mme MORELLE rapporte que le gymnase « Pierre Palacin » sera fermé pour travaux et que les associations sportives recherchent des salles pour poursuivre leurs activités.

M. le Maire indique que la Commune ne dispose d'aucun local pouvant accueillir les associations durant cette période.

Point sur la révision du PLU (par M. PERROUSE) : La commission « urbanisme » a finalisé le règlement, le plan de zonage et les OAP lors de sa réunion du 21 mai. Les travaux seront présentés à toutes les personnes associées le 12 septembre prochain ainsi qu'au public, le même jour à 18h30 lors d'une « réunion publique ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Le Maire,

Raymond FERRAUD